



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1432

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse établie entre l'association CMTRA et la Ville de Lyon-Archives municipales pour l'organisation d'une journée d'études

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1432 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE ETABLIE ENTRE L'ASSOCIATION CMTRA ET LA VILLE DE LYON-ARCHIVES MUNICIPALES POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'ETUDES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser la recherche et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public dans différents domaines : sciences humaines et sociales mais aussi recherches scientifiques et techniques.

Le Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA) est une association qui œuvre à la valorisation des traditions musicales et des patrimoines culturels immatériels de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Structure pionnière dans la reconnaissance des musiques de l'immigration, le CMTRA est à l'écoute de la diversité culturelle des territoires ruraux et urbains et participe à la mise en œuvre des droits culturels.

Il anime un réseau régional qui réunit amateurs et professionnels autour de la pratique, la transmission, l'étude et la découverte des musiques traditionnelles, des musiques du monde et des cultures de l'oralité.

Labellisé « Ethnopôle » par le Ministère de la Culture et de la Communication et accrédité au titre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le CMTRA est un pôle de médiation scientifique, de ressources documentaires et de recherches collaboratives sur le thème « Musiques, Territoires, Interculturalités ».

A l'occasion de son trentième anniversaire, le CMTRA co-organise avec les Archives municipales de Lyon un séminaire en 2022, ouvert à tous, sur les archives sonores et leur valorisation pour la recherche et pour le grand public.

Il s'agit d'un partenaire des Archives municipales de Lyon qui valorise tout particulièrement le patrimoine sonore (musiques traditionnelles) lyonnais.

Ce séminaire ouvert au monde scientifique sera également accessible au grand public par le biais de conférences permettant d'avoir accès gratuitement à des connaissances (patrimoine, sciences humaines, sociales, scientifique et technique).

Les Archives municipales mettent à disposition de l'association leur salle de conférences à l'occasion de cet évènement.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, il est souhaité accorder la gratuité de la mise à disposition de la salle de conférences des Archives municipales conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Cette mise à disposition est formalisée par la convention, jointe au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association CMTRA pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de conférences des Archives municipales est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET